

Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 janvier 2016 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani, Eric Bertinat, Joris Vaucher, Marie-Pierre Theubet, Lionel Ricou, Patricia Richard, Grégoire Carasso, Maria Vittoria Romano et Tobias Schnebli: «Pour une Genève «smart»!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève possède 51% de l'entreprise Naxoo SA (anciennement 022 Télégénève SA) et est partenaire à hauteur de 30% au sein des Services industriels de Genève (SIG);
- que la société Naxoo est ce que l'on appelle un câblo-opérateur, avec un réseau câblé couvrant toute la ville de Genève;
- que les SIG, fournisseurs d'énergies, ont également tissé un réseau câblé à travers le canton;
- que la Ville de Genève a développé un réseau wi-fi public moyennement efficace;
- que la Ville est également partenaire dans le réseau inter-administrations genevoises, qui relie les mairies de 37 communes;
- que, aujourd'hui, la plupart des grandes villes européennes sont en plein développement du concept «smart city»;
- qu'il appartient à la Ville de Genève de mettre à la disposition des Genevois, et des hôtes qui nous font l'honneur de visiter notre ville, une municipalité moderne, performante, interactive et accueillante;
- que, actuellement, des dizaines de sociétés ont développé des logiciels de gestion de la ville, qui ont un impact direct sur l'environnement urbain, que ce soit pour la gestion des déchets, de la mobilité, de l'éclairage public ou encore des parkings;
- que, si la notion de service public doit être en point de mire de la mission du Conseil administratif, cette notion doit également être liée à la recherche d'économies financières potentielles sur les prestations publiques tout en améliorant la qualité des services;
- que le mobilier urbain est devenu «intelligent»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de développer, avec son département informatique, des collaborations avec Naxoo et les SIG pour optimiser la gestion de la ville par le mobilier urbain (bornes wi-fi, éclairage public, gestion de l'eau, etc.);
- de créer un incubateur pour des sociétés innovantes dans le domaine du développement de la ville par la gestion informatique;
- de présenter dans les six mois au Conseil municipal un programme de développement du concept «smart city» et des partenariats entrepris.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a voté cette motion lors de la séance du 6 octobre 2020. Le Conseil administratif partage pleinement ses préoccupations. Il a inscrit dans son programme de législation une politique de la transition numérique dont une délégation s'assure du pilotage.

Les axes de cette transition numérique ont été présentés à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication en octobre et sont les suivants:

- promouvoir et appliquer un numérique responsable, écologique et éthique en Ville de Genève;
- développer le numérique au bénéfice de la justice sociale et de l'inclusion, en réduisant la fracture numérique et en favorisant la participation citoyenne;
- stimuler le dynamisme économique local dans le domaine de l'innovation numérique et des industries créatives et culturelles;
- délivrer des solutions numériques simplifiées, transparentes et sécurisées pour faciliter l'accès aux prestations publiques.

Cette politique de transition numérique s'appuie sur la charte des valeurs du numérique des villes genevoises, adoptée, avec les autres membres de l'Union des villes genevoises (UVG), le 3 septembre 2019. Cette charte, annexée à la présente, fruit d'une réflexion commune des élu-e-s des villes genevoises, a été pensée comme un cadre de valeurs destiné à guider et à rassembler l'action des communes urbaines dans leurs démarches en matière de transition numérique. Un cadre pour un développement technologique des villes genevoises maîtrisé et profitable à l'ensemble de la population.

La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) de la Ville de Genève a réalisé un travail considérable de réorganisation de son service et d'instauration de nouveaux modèles de gestion plus agiles afin que l'administration municipale puisse répondre plus efficacement aux enjeux de transition

numérique. Trois portefeuilles de projets ont ainsi été créés permettant d’avoir trois approches distinctes avec un financement et une organisation propres. La DSIC travaille activement à la mise en œuvre de la vision suivante:

«La Ville de Genève investit de manière sélective dans un numérique qui améliore la qualité des interactions citoyennes et l’efficacité du service public. Elle continue à développer la communication digitale et les prestations en ligne et multiplie les services innovants. Elle adapte les processus internes à l’administration pour accroître son efficacité, en favorisant l’automatisation des processus et la dématérialisation des supports. Le numérique est aussi au service du personnel de l’administration et du Conseil municipal, avec des prestations et outils qui simplifient la collaboration, le télétravail et la mobilité. Enfin, une utilisation pertinente des technologies permet à la DSIC de gérer un système d’information efficient, flexible et sécurisé.»

Le rapport d’activité annuel de la DSIC met en exergue les réalisations effectuées dans le cadre de cette dynamique:

<https://www.geneve.ch/sites/default/files/2020-06/dsic-rapport-annuel-2019.pdf>

Précisons que le portefeuille de projets «e-Genève» a pour objectif de mieux répondre aux attentes des Genevois-es et du public venant à Genève. Les projets intégrant ce portefeuille visent à renforcer les services et prestations en ligne ou à développer de nouvelles prestations numériques ou innovations technologiques intelligentes (capteurs intelligents, modélisation 3D des bâtiments, ...). Par ailleurs, la Ville de Genève a doublé la bande passante des bornes wi-fi publiques début novembre 2020. La DSIC va continuer à développer cette offre, notamment grâce à la réallocation de certains crédits qui seront soumis au vote du Conseil municipal prochainement.

La mise à jour du plan directeur de la DSIC, courant 2021, comprendra notamment la feuille de route en la matière. Sa présentation permettra ainsi de répondre à la demande du Conseil municipal de lui présenter les orientations qui seront retenues et mises en œuvre ces prochaines années.

En matière de collaboration, la Ville de Genève entend renforcer ses collaborations avec les collectivités publiques et parapubliques genevoises afin de développer des solutions numériques mutualisées. Le réseau Smart Geneva devrait être validé et lancé par le Conseil d’Etat genevois en 2021 et réunir les principaux partenaires du Canton dont les Services industriels de Genève (SIG). La Ville de Genève y adhérera et sera un partenaire actif de ce réseau.

Sur le plan international, la Ville de Genève participe à l’organisation Open and Agile Smart Cities dont l’objectif est de promouvoir l’interopérabilité des solutions «Smart City» entre les villes et leurs partenaires locaux: <https://oascities.org/>.

Enfin, la Ville travaille sur une adhésion à DigitalSwitzerland, fondation basée à Genève, avec pour objectif de contribuer activement à faire de Genève et de la Suisse un pôle de réflexion et d'innovation numérique de premier plan.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Sami Kanaan

Annexe mentionnée: charte des valeurs du numérique des villes genevoises



Charte des valeurs du numérique des villes genevoises

Par cette présente charte, les villes membres de l'Union des villes genevoises s'engagent à mettre en œuvre une transition numérique respectueuse d'un certain nombre de valeurs fondamentales. Cette charte constitue un cadre politique commun aux villes signataires, articulé autour de 7 principes fondamentaux; nous souhaitons pleinement que d'autres villes s'y associent. Elle sert de fondement à des feuilles de route et des plans stratégiques :

1) Une orientation vers les usagères et usagers

Les services publics font face à des défis et des attentes en constante augmentation. Le numérique municipal doit donc s'inscrire dans la continuité des missions des communes, à savoir des services publics de proximités orientés vers les usagères et usagers, basés sur un fonctionnement de l'administration communale qui évolue en conséquence, en associant pleinement les collaborateurs et collaboratrices. La transition numérique doit faciliter l'accès aux services municipaux, simplifier la prise en charge des demandes et proposer de nouveaux services et de nouvelles possibilités d'interaction entre les habitant-e-s et les municipalités dans une optique de désintermédiation.

2) Un numérique inclusif

La transition numérique menée par les villes genevoises doit être inclusive. Bien que nous ayons presque toutes et tous accès à des outils numériques, il est évident que nous ne sommes pas égales et égaux face à ceux-ci. Les villes veilleront donc particulièrement à limiter la fracture numérique, qui est de moins en moins générationnelle et bien plus liée à un capital socio-culturel et économique. Le numérique tel que les villes genevoises souhaitent le porter se veut solidaire et rassembleur, grâce à des outils et des mesures qui facilitent l'accès à la connaissance et aux prestations publiques en s'assurant de ne laisser personne au bord du chemin.

3) Un numérique écologique

Alors que l'urgence climatique est maintenant largement admise, avec des villes en pointe dans ce domaine il n'est pas envisageable que la transition numérique péjore encore la situation écologique. L'Union des villes genevoises s'engage pour une transition numérique respectueuse des personnes et de l'environnement, qui favorise les énergies renouvelables et qui respecte les 17 objectifs de la Charte des Nations Unies de développement durable. La présente charte supporte également tous les principes d'une économie circulaire et de partage. Les Villes visent donc une consommation électrique moindre, des solutions de réparation plutôt que de renouvellement incessant et une approche contre l'obsolescence programmée. Il s'agit aussi en dernier recours de valoriser au maximum les solutions qui permettent un recyclage efficace.



4) Un numérique ouvert

Alors que les pionnier-e-s du world wide web, au CERN, rêvaient d'un espace de partage ouvert et dont chacun-e pourrait s'emparer, on constate qu'internet est accaparé aujourd'hui par une poignée de multinationales dont la cotation en bourse atteint des sommets scandaleux et qui se battent en justice pour la protection de centaines de brevets. Le numérique des villes genevoises entend revenir à l'idéal des débuts du web, à savoir un espace ouvert et inclusif, valorisant le partage des savoirs et, autant que possible, les solutions *open source* permettant l'interopérabilité au sein des différents systèmes existants, entre les villes et facilitant l'utilisation pour les usagères et usagers.

5) Le numérique, ensemble

La transition numérique nécessite plus que jamais des compétences qui échappent à la taille d'une seule collectivité publique municipale. L'Union des villes genevoises affirme donc l'intention de chercher des solutions mutualisées, entre les villes genevoises, et autant que possible avec les collectivités publiques du Grand Genève, de la région lémanique et de Suisse. Les opportunités de réflexion et de travail en commun doivent donc être soutenues afin de faire émerger des champs d'action mutualisés.

6) Un numérique sûr

La protection de sa population est un axe fondamental de l'action de toute collectivité publique. Dans le domaine du numérique, cela signifie non seulement assurer la préservation des données sensibles recueillies, mais aussi le respect de la sphère privée individuelle et des données privées ainsi que la transparence concernant les systèmes de récolte et d'utilisation de données. Le traitement des données doit être responsable et sécurisé. Il est pertinent de prévoir la mise en place d'actions pédagogiques afin de contribuer à ce que la population comprenne bien les enjeux de ce nouveau monde et développe le sens critique nécessaire pour s'y orienter et s'y impliquer de manière responsable et autonome. Car un numérique sûr ne peut être l'apanage d'un seul acteur. Il nécessite un comportement approprié de chacune et chacun.

7) Une transition locale

Les villes agissent au niveau local. Le numérique des villes doit donc s'ancrer dans des solutions numériques locales. Maintenir des compétences de proximité, soutenir l'économie régionale, s'assurer que les prestataires comprennent et vivent les problématiques propres à notre région, conserver un lien de confiance local : ses objectifs doivent être au cœur de l'action des villes genevoises.

Genève, le 24 mai 2019